

Formulaire de demande de réservation de salle(s) de la Maison du Parc des Alpilles

Sall Co

A renvoyer par courrier à Maison du Parc des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence ou par mail à contact@parc-alpilles.fr ou par fax : 04 90 90 03 76

Merci de prendre connaissance de la convention de mise à disposition de salles et des espaces extérieurs de la Maison du Parc des Alpilles avant de remplir le formulaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR Nom de l'organisme : Type de structure (association, collectivité, entreprise, etc.) : Autre : Nom & prénom du responsable : Fonction : Adresse postale (ou siège social) : Téléphone : Nom & prénom du responsable de la manifestation si différent : Fonction : Adresse postale : Adresse postale :

Téléphone :



RENSEIGNEMENTS SUR LA (OU LES) SALLE(S) DEMANDEE(S)

Conformément à l'article 4 « Clauses financières » de la convention de mise à disposition des salles et du jardin de la Maison du Parc des Alpilles, l'utilisateur devra verser une somme forfaitaire suivant le montant défini. En outre, une caution à l'ordre du Trésor public d'un montant de 400€ sera demandée à la signature de la convention. Ces dispositions ne valent pas pour les collectivités publiques du territoire du Parc et les personnes telles que définies dans les termes de la convention de mise à disposition.

Quelle(s) salle(s) souhaitez-vous louer ?	
Grande salle d'exposition - RDC - 50,7 m² (40 m² sans les cuves) (B 06) Petite salle d'exposition - RDC - 19 m² (17 m² sans les cuves) (B 07)	
Petite salle d'exposition avec accès extérieur - RDC - 25 m² (B 08)	
Salle de réunion des associations - RDC - 26 m² - Capacité 16 personnes (B 09)	
Grande salle de réunion - R+1 - 54 m² - Capacité 40 personnes (B 16)	
Petite salle de réunion - R+1 - 29 m² - Capacité 16 personnes (B 19)	
Espace extérieur	
À quelle(s) date(s) : (inclure les dates d'installation et de désinstallation) Créneaux horaires :	
La Maison du Parc des Alpilles est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. L'espace extérieur est accessible au public de 9h à 17h.	
Nombre de participants attendus :	
En cas de réservation d'une ou plusieurs semaines, avez-vous une ou plusieurs événements prévus dans le cours de la période de réservation ? (type vernissage, finissage) et à quelles dates :	
Pour ces événements, quels horaires de début et de fin prévoyez-vous (pour rappel, le soir maximum 22 h) :	



ASSURANCE

. 0		
OBJET DE L'EVENEMENT QUE VOUS ORGANISEZ		
Seules les demandes écrites seront p	rises en compte.	
	ulièrement pour étudier les demandes et vous répondre acceptation, un mail de confirmation vous sera envoyé, e à disposition à retourner signée.	
La convention est à retourner au plus	tard 15 jours avant la manifestation accompagné de :	
 1 Relevé d'Identité Bancaire, RIB (pour le remboursement de la caution qui sera effectué par virement bancaire après état des lieux sortant); 1 chèque de caution de 400€ à l'ordre du Trésor public (Attention, il est encaissé); 1 chèque de participation aux frais selon les modalités précisés dans l'article 4 « Clauses financières » de la convention, à l'ordre du Trésor public (sauf exonération); L'attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la (ou les) salle occupée(s), le(s) jour(s) et les horaires de la manifestation Une attestation d'assurance locaux et biens (vol, dégradation) et des œuvres. 		
Un état des lieux entrant et sortant se Alpilles.	era établi avec les services du Parc naturel régional des	
Fait à, L	e,	
Signature :		